



CHAMPIONNATS CANADIENS 2010
ASN CANADA-FIA
Le Circuit Karting, Mont-Tremblant
20 – 21 – 22 août, 2010
Aussi valable pour les 7 et 8 août



CAMPING SUR LE SITE

Il sera possible de camper sur le site durant les courses du 7 et 8 août ainsi que pour la durée des Championnats Canadiens du 20 au 22 août. Le coût pour camper sur le site est de 50\$ par événement. Ce camping est **SANS AUCUN** service, hormis le ramassage des vidanges. Il y aura, en option, un service de vidange de fosses septiques au coût de 30\$ par vidange payable comptant au chauffeur, aux dates suivantes (sujet à changements) 6 – 9 – 13 – 16 – 18 – 20 – 21 – 23 août. Les détails pour ce service vous seront donnés à votre arrivée.

RÈGLES IMPÉRATIVES À SUIVRE SOUS PEINE D'EXPULSION PAR LE SERVICE DE POLICE

Le camping sur le site n'est pas officiellement permis mais le « stationnement » est toléré. Soyez avisé que vous devez respecter les règles suivantes intégralement, sinon vous aurez la visite du service de police de la municipalité de Mont-Tremblant qui vous demandera de quitter les lieux sur-le-champ sans avertissement et possiblement avec une amende en plus.



1. Règle concernant le bruit : Aucun bruit fort toléré après 20h, incluant musique.
2. Déversement d'eau usée ou de fosses septiques sur le sol est strictement interdit pour la protection de la nappe phréatique. Cette règle s'applique évidemment au déversement d'essence ou d'huile.
3. Aucun feu à ciel ouvert autorisé.

Localisation des campements

Il y aura deux sections sur le site, une pour les remorques hybrides (portion habitable – portion garage) et les autres types de véhicules récréatifs.

ROULOTTE – GARAGE (Hybride)

Une section adjacente au paddock sera faite pour les remorques hybrides seulement. **AUCUN AUTRE VÉHICULE RÉCRÉATIF OU ROULOTTE NE SERA ACCEPTÉ DANS CETTE SECTION ET CE, POUR AUCUNE CONSIDÉRATION**, notamment parce que cette section ne peut contenir que 15 remorques. À noter que les personnes qui seront dans cette section devront respecter les heures d'ouverture du paddock, c'est à dire qu'ils ne devront pas travailler sur leur kart entre 20h00 et 7h00 le lendemain matin. Le service de sécurité surveillera cette section et assurera le respect de cette règle qui pourrait entraîner des pénalités par les officiels de l'événement.



VÉHICULES RÉCRÉATIFS (Motorisés, roulottes)

Une section sera aménagée à l'entrée du site, en bas de la côte qui mène au circuit. Il s'agit d'un terrain gazonné avec arbres. Ce camping est situé à 300 m (1000 pieds) des paddocks.